

1. Identité Légale

- **Raison Sociale :** [masqué] - [masqué]
- **Forme Juridique :** Société par Actions Simplifiée (SAS)
- **Numéro d'identification fiscale :**
 - **RISQUE D'IDENTITÉ CRITIQUE :** Le devis présente une incohérence majeure. L'en-tête mentionne [masqué] mais le pied de page utilise les identifiants (SIRET : [masqué] TVA : [masqué] [masqué] d'une autre entité juridique nommée [masqué])
 - Les données officielles vérifiées pour [masqué] sont : SIREN [masqué] et capital social de 50 000 €.
 - Les données indiquées dans le devis (SIREN [masqué] capital de 400 000 €) correspondent à la société [masqué]. Cette confusion crée une ambiguïté sur la responsabilité contractuelle.
- **Siège Social :** [masqué] [masqué] France. (Vérifié comme étant une adresse dans le parc d'activités [masqué] un pôle d'entreprises professionnel).
- **Date de Création** [masqué] : 27 février 2020 (Vérifié via les données de vérification pré-extraites [2, 7]).
- **Provenance de la Recherche :** Données de vérification pré-extraites basées sur les registres officiels français.

2. Preuve Sociale & Présence Marché

- **Présence Web :** L'entreprise opère sous la bannière du [masqué] qui dispose d'un site web professionnel [masqué]
- **Avis Clients :** Le groupe parent, [masqué] bénéficie d'une note de 4.3/5 sur Trustpilot basée sur plus de 1 700 avis, ce qui indique une satisfaction client globalement positive pour le groupe (Vérifié via les données de vérification pré-extraites [4]).
- **Effectif :** L'entité [masqué] déclarait un effectif de 10 à 19 salariés pour l'exercice 2022 (Vérifié via les données de vérification pré-extraites [6, 7]).
- **Ancienneté :** L'entreprise a été créée en 2020 et dispose de plusieurs années d'activité.

3. Audit des Prestations

- **Analyse des Matériaux :**
 - **Pompe à Chaleur (PAC) :** THOMSON ETHER R32 SPLIT 65°C 16KW. La marque Thomson n'est pas considérée comme une référence premium sur le marché des PAC, se situant plutôt en milieu de gamme. Une puissance de 16kW pour 154 m² peut indiquer un surdimensionnement si le logement est correctement isolé, ce qui pourrait entraîner des cycles de fonctionnement courts et une usure prématurée.

- **Chauffe-eau thermodynamique** : ATLANTIC EXPLORER V4. La marque Atlantic est un fabricant français réputé et un leader sur ce marché, offrant du matériel de qualité professionnelle.
- **Cohérence Technique et Quantités** :
 - Le devis est détaillé et inclut les postes essentiels : main-d'œuvre, isolation des réseaux (classe 3), thermostat, et gestion des déchets.
 - La prestation de "Désembouage" offerte est un point positif, car elle est cruciale pour la performance et la longévité de la nouvelle installation.
 - **Sous-traitance** : Le devis indique de manière transparente que les travaux seront réalisés par un sous-traitant, [masqué] (SIRET [masqué]) dont la certification RGE est fournie [masqué]. C'est une pratique correcte et nécessaire pour l'éligibilité aux aides.

4. Santé Financière

- **Analyse de l'entité** [masqué] (SIREN [masqué]) :
 - **Chiffre d'affaires (2022)** : Environ 15 357 300 € (Vérifié via les données de vérification pré-extraites [5, 6]).
 - **Analyse** : Ce chiffre d'affaires est très élevé et témoigne d'un volume d'activité considérable, ce qui est un indicateur de forte stabilité financière. L'absence de demande d'acompte corrobore cette solidité.

5. Détail du Devis

- **Montant Total TTC** : 16 500,00 €
- **TVA** : Le taux réduit de 5,5% est correctement appliqué, conformément à la législation sur les travaux de rénovation énergétique. L'attestation CERFA N°1301-SD à signer par le client est jointe, ce qui est la procédure standard.
- **Échéancier de Paiement** : Les conditions générales stipulent un paiement intégral "à l'issue de la réalisation des travaux lors de la signature du procès-verbal de réception".
 - **Alerte : Aucun acompte n'est demandé.** C'est un point extrêmement favorable pour le client et un signe de la confiance financière de l'entreprise.
- **Aides de l'État** : Le devis intègre clairement les estimations des primes (CEE et MaPrimeRénov') et les déduit du reste à payer, offrant une bonne visibilité au client.

6. Revue Légale & Contractuelle

- **Délais** : Une date prévisionnelle est fixée au 24/05/2024. Cependant, les conditions générales précisent que les délais sont "à titre purement indicatif" et prévoient une fenêtre de 90 jours, ce qui affaiblit l'engagement sur la date.
- **Pénalités** : Des pénalités de retard sont prévues pour le client, mais aucune n'est mentionnée en cas de retard de l'entreprise.

- **Accréditations Professionnelles :** L'entreprise s'appuie sur un sous-traitant disposant de la qualification **RGE "QualiPAC"**, indispensable pour que le client puisse bénéficier des aides de l'État. Le numéro de certificat est fourni.
- **Assurance :** Le devis mentionne une assurance responsabilité civile décennale [masqué] - [masqué] ce qui est une obligation légale en France pour les artisans du bâtiment.

7. Évaluation des Risques

- **Zones d'ombre (coûts cachés potentiels) :**

- **Dépose de la cuve :** Le devis stipule explicitement : "Cuve existant à déposer : (à la charge du bénéficiaire)". Le coût de la dépose, du dégazage et de l'enlèvement d'une cuve à gaz/fioul peut être très significatif (plusieurs centaines, voire milliers d'euros).
- **Travaux électriques :** L'installation d'une PAC de 16kW nécessite presque systématiquement une ligne électrique dédiée et une protection adaptée dans le tableau électrique. Ces travaux ne sont pas chiffrés et représentent un risque de surcoût important.
- **Génie civil :** La création d'un support stable (dalle en béton) pour l'unité extérieure de la PAC n'est pas mentionnée et pourrait être facturée en supplément.

- **Matrice des risques :**

- **Risque d'Identité : Critique.** L'utilisation des identifiants légaux d'une autre société dans le contrat rend l'engagement juridiquement flou. Il est impératif de faire corriger le devis pour qu'il mentionne le SIRET de la société [masqué] [masqué]
- **Risque Financier : Faible.** L'entreprise vérifiée est financièrement solide et les conditions de paiement (0% d'acompte) sont excellentes.
- **Risque Opérationnel : Modéré.** Le choix d'une PAC de marque non-premium et le risque de surdimensionnement peuvent affecter la fiabilité à long terme. L'absence de chiffrage pour les travaux électriques et de génie civil est un risque de dépassement de budget.
- **Risque Contractuel : Faible.** Le contrat est standard, inclut les garanties légales, le droit de rétractation et les assurances obligatoires.

8. Plan d'Action Client

- **3 questions techniques de négociation :**

1. "Le devis ne mentionne aucune modification du tableau électrique. L'alimentation de la pompe à chaleur de 16kW nécessite-t-elle une ligne dédiée et un disjoncteur spécifique ? Pouvez-vous confirmer par écrit que ces travaux sont inclus dans le prix ou fournir un chiffrage ?"
2. "Une puissance de 16kW semble élevée pour 154m². Pouvez-vous me fournir la note de calcul des déperditions thermiques qui justifie ce

dimensionnement, afin de garantir que l'équipement ne soit pas surdimensionné ?"

3. "Pourriez-vous clarifier la mention 'Dépose Fioul ou Gaz' à 0€ ? Confirme-t-elle que l'enlèvement physique de l'ancienne chaudière du domicile est inclus, distinctement de la dépose de la cuve qui reste à ma charge ?"

• **Une clause de sauvegarde spécifique à insérer pour sécuriser les paiements :**

- Avant de signer, exiger la correction du devis pour qu'il contienne les bons identifiants légaux (SIRET, RCS, capital) de la société [masqué] Puis, ajouter la clause suivante au contrat :

"Le paiement du solde final est conditionné non seulement à la signature sans réserve du procès-verbal de réception des travaux, mais également à la confirmation par l'entreprise de la complétude et de la soumission du dossier pour l'obtention des aides MaPrimeRénov' et CEE aux montants estimés dans le devis. L'entreprise s'engage à fournir au client une copie de tous les documents soumis aux organismes d'aide dans un délai de 15 jours suivant la fin du chantier."